

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 200'000.- pour la construction d'un chauffage à distance à Couvet

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

1. Contexte

Peu après son entrée en fonction, le Conseil communal s'est préoccupé de l'installation de systèmes de chauffage à distance (CAD) dans la commune. Il a pu alors s'appuyer sur des pré-études établies par les anciennes communes de Fleurier et de Couvet.

Il faut rappeler que les CAD présentent d'incontestables avantages en termes économiques et écologiques (voir en annexe).

2. Projet

L'ancienne commune de Couvet avait élaboré un projet de CAD pour ses bâtiments centraux (Hôtel-de-ville et collèges). Il s'est ensuite révélé que l'entreprise Bourquin et HNE avaient de l'intérêt pour un CAD, raison pour laquelle les trois partenaires (la commune, Bourquin et HNE) ont ensemble lancé une première étude en vue de construire un chauffage à distance alimenté par une chaufferie à bois à plaquettes forestières.

A l'époque, le mandant précisait dans sa demande que le chauffage devrait être opérationnel en septembre 2010.

A cette fin, le dicastère de l'urbanisme a demandé une étude de faisabilité sous la forme d'un appel d'offre.

L'étude de faisabilité devait traiter en particulier des points suivants (courrier du 22 juillet 2009) :

- Faisabilité et intérêt du projet
- Coût de l'étude proposée
- Examen des sources de financement et des subventions possibles
- Démarche et organisation du projet

Plusieurs mandataires ont été invités à présenter une offre. Parce qu'ils ont réalisé ensemble, dans le domaine du chauffage à distance au bois, plusieurs études (Valangin, Engollon) et projets (Rochefort, Les Ponts-de-Martel, Lignièrès), Bernard Matthey (B. Matthey SA) et Séverine Scalia (AJS - Ingénieurs civils SA) ont proposé de collaborer au projet de Couvet et de faire une offre d'étude en commun.

Préalablement à la mise en œuvre de l'étude, les mandataires ont veillé à situer le projet dans le cadre des ressources en énergie renouvelable de la région, sachant qu'avec la meilleure volonté du monde, les forêts du Val-de-Travers ne seront pas à même de fournir tout le bois de feu nécessaire au chauffage de tous les bâtiments situés dans la commune.

D'autres ressources renouvelables existent, citons :

- **La source de l'Areuse**

Bien adaptée pour distribuer de « l'eau froide » dans les bâtiments qu'on équiperait de pompes à chaleur décentralisées. Cas du village de **St-Sulpice**. Pompes à chaleur électriques.

- **La rivière Areuse**

Elle traverse les villages de **Couvet** et **Travers** qui pourraient en prélever une partie de la chaleur pour alimenter des pompes à chaleur décentralisées. Pompes à chaleur électriques et à gaz.

- **La Noiraigue**

De par sa situation, bien adaptée pour alimenter le village éponyme par une conduite "d'eau froide" à même de distribuer sa chaleur à des pompes à chaleur décentralisées dans les immeubles comme dans le cas de St-Sulpice.

- **Les nappes alluviales**

Elles sont à même d'alimenter une bonne partie de **Fleurier**, partiellement **Boveresse** et partiellement **Môtiers**. A étudier dans le cas de **Buttes** également.

Le chauffage des TRN à Fleurier, à partir d'une pompe à chaleur à gaz sur nappe souterraine réalisée par B. Matthey SA, confirme la validité de cette analyse.

- **Les sondes en terre (petite géothermie)**

Le Val-de-Travers n'est pas une région idéale en raison des restrictions de forage dues à la présence de nappes alluviales et captives superposées. Les coteaux, et partiellement le plateau des Bayards, sont plus favorables à cette solution.

- **Le bois**

Le village des **Bayards** dispose d'une belle installation de chauffage à distance alimentée par les déchets de la scierie. Cette installation peut encore être valorisée. Le bois est à réserver en priorité aux communes peu fournies en chaleur de l'environnement.

- **Le solaire**

Le plateau des **Bayards** est l'une des régions les plus ensoleillées du canton. Le versant du Val-de-Travers exposé au Sud (**Boveresse, Couvet, Travers**) constitue également un site où la ressource solaire hivernale mérite d'être exploitée.

- **Géothermie profonde**

Il s'agit d'une technologie en devenir. Tout réseau de distribution de chaleur construit aujourd'hui doit être conçu de manière à pouvoir accepter cette forme d'énergie.

L'établissement d'une chaufferie à bois à Couvet peut donc être considéré comme raisonnable parce que les autres ressources renouvelables (nappes souterraines, Areuse) y sont moyennement disponibles et pratiquement inexistantes en ce qui concerne la nappe alluviale, exception faite de la zone alluviale à l'aval de Dubied.

Cet inventaire des potentialités régionales devait être établi avant toute démarche. A contrario, par exemple, le village de Fleurier se prête bien à l'utilisation de la chaleur de la nappe alluviale et l'implantation d'une grosse chaufferie à bois y serait moins pertinente.

L'étude conclut évidemment à la faisabilité d'un projet pour les trois partenaires (plus quelques privés). L'étude envisage, en outre, deux possibilités d'extension : une en direction du Centre

sportif pour un raccordement à la centrale de chauffage existante, l'autre en direction ouest et sud (voir plan en annexe). Ce projet, qui prévoit notamment la transformation du bâtiment de TP en centrale de chauffage avec un silo de 500 m³, a été présenté et reçu favorablement à la Commission d'urbanisme, d'énergie et du développement durable le 3 février 2010.

3. Deuxième analyse

Le coût estimé pour cette réalisation, environ 3,5 millions, a amené le Conseil Communal à demander d'autres études, notamment en examinant les pistes d'un contracting avec des entreprises telles que CONTREN et le Groupe E.

- ✓ La société CONTREN est partie de l'étude Matthey pour mener son étude et faire des propositions.
- ✓ Le Groupe E a pris l'option de partir de la chaudière du Centre sportif et de développer un réseau sur la place des collèges.

4. Analyse des deux choix techniques

a) Raccordement à la chaudière du Centre sportif :

Les plus

- ✓ Investissement limité,
- ✓ Valorisation d'une infrastructure existante surdimensionnée.

Les moins

- ✓ Réseau distendu
- ✓ Système ancien exigeant des plaquettes sèches (plus chères),
- ✓ Chaudière déjà ancienne dont le rendement n'est pas optimal,
- ✓ Création nécessaire d'un chauffage de secours au gaz
- ✓ Système complexe à mettre en œuvre sur le plan institutionnel, la chaudière appartient à plusieurs partenaires publics et doit être cédée à une entreprise privée,
- ✓ Limites du stockage au Centre sportif,
- ✓ Localisation de la centrale à gaz pas défini,
- ✓ Abandon de l'option future de chauffer des locaux sur le site Dubied.

b) Nouvelle centrale sur le site LANVOINA :

Les plus

- ✓ Réseau compact,
- ✓ Système moderne à condensation acceptant bois frais, houppiers et branchages,
- ✓ Système évolutif, l'emplacement pour une deuxième chaudière est prévu en cas d'extension du réseau,
- ✓ Utilisation de chaudières mazout existantes comme solutions de secours lors de l'entretien,
- ✓ Système autonome et possibilité d'éventuellement créer une coopérative.

Les moins

- ✓ Investissement important,
- ✓ Rénovation d'un bâtiment,
- ✓ Lourdeur lors de la réalisation du projet,
- ✓ Administration du fonctionnement futur à l'interne de la commune,
- ✓ Centrale de déchiquetage prévue sur place (milieu urbain) et problème de bruit, en cas de renoncement à cette centrale augmentation possible du coût de l'énergie de 1 ct/kwh.

5. Divergences des analyses techniques

L'analyse comparative faite des projets, Matthey-Lanvoina, CONTREN contracting sur le projet Matthey et du projet GroupeE-contracting fait apparaître plusieurs divergences:

1) **Quantité de bois nécessaire selon les études :**

- ✓ Matthey : 3'500 m³ justifié par le rendement élevé d'une nouvelle chaudière à condensation.
- ✓ CONTREN-LANVOINA : 4'300 m³ basé sur des normes standard.
- ✓ GroupeE : 5'000 m³ rendement faible de l'ancienne chaudière du Centre sportif et éloignement du réseau.

Difficile de trancher dans une querelle d'experts et ces différences sont à prendre avec prudence mais il faut noter que si l'estimation Matthey était trop optimiste, l'incidence sur le coût de l'énergie fournie serait au maximum de +1 ct/kwh et si la vérité était au centre, l'écart pourrait être de +0,5 ct/kwh.

2) **Coût du bois et coût de l'énergie :**

- ✓ Les projets CONTREN et groupeE partent de l'achat de plaquettes au tarif actuellement pratiqué pour le Centre sportif, nous sommes à CHF 47.- le m³.
- ✓ Le projet Matthey postule une filière plus directe, forêt/CAD et espère à travers cela une économie de l'ordre de CHF 10.-/m³ de plaquettes, ceci à la condition d'utiliser une chaudière à condensation (prévue dans son projet) capable de brûler du bois frais et de valoriser des déchets tels que les houppiers ou des branches produites lors de tailles.

Si l'on récapitule les écarts des estimations du coût de l'énergie fournie :

Projet Matthey	13,4 cts/kwh (les subventions viendraient en diminution de ce montant)
Projet Matthey 0,5ct malus quantité bois	13,9 cts/kwh
Projet Matthey + 0,5ct + 1ct/prix du bois	14,9 cts/kwh
Projet CONTREN/LANVOINA	18.66 cts/kwh
Projet GroupeE	16,887 cts/kwh

Pour mémoire les coûts de l'énergie dans d'autres CAD à bois du canton :

Rochefort	11.5cts/kwh
Les Ponts-de-Martel	13 cts/kwh
Les Bayards	12,5 cts/kwh

6. Comparatif investissement/Contracting

Au delà de la problématique technique du chauffage lui-même, les deux options, contracting ou investissement direct, présentent des avantages et des inconvénients spécifiques :

Avantages pour le contracting

- ✓ Investissement limité,
- ✓ Responsabilité limitée dans la gestion.

Inconvénients

- ✓ Rémunération des investissements (pas seulement amortissement, donc coûts supplémentaires),
- ✓ Système rigide et contraintes fortes en cas de volonté de faire évoluer le système.

Avantages pour l'investissement direct

- ✓ Maîtrise de l'outil,
- ✓ Coût de l'énergie fournie plus bas,
- ✓ Adaptation possible en fonction des besoins de la commune,
- ✓ Possibilité de créer une coopérative.

Inconvénients

- ✓ Investissement important à valider par le Conseil général,
- ✓ Suivi administratif de la réalisation (création d'une Commission de construction),
- ✓ Responsabilité de l'exploitation.

7. Subventions

A l'heure actuelle nous estimons qu'une aide de l'Etat à hauteur de CHF 135'000.- pourrait nous être accordée et parallèlement un soutien du fonds forestier pourrait nous être accordé dans des proportions qui sont encore à définir.

8. Situation actuelle et planification future

Nous avons deux partenaires potentiels principaux, HNE et l'entreprise Bourquin, qui souhaitent s'associer à notre projet de chauffage à distance mais à certaines conditions. D'une part il est indispensable que le système puisse fonctionner l'hiver 2012/2013, soit nécessité d'un crédit de construction début février 2012. Si ce délai devait être repoussé, ces deux entités pourraient vraisemblablement choisir d'autres options. D'autre part, l'engagement écologique de ces deux partenaires est fort mais il a cependant certaines limites de coûts et nous devons travailler, pour eux comme pour la commune, à aboutir à des coûts de l'énergie fournie en dessous de 15 cts/kwh.

9. Options du Conseil communal

À ce stade, le Conseil communal a pris l'option de suivre la voie du projet Matthey, d'une part pour garder une maîtrise des développements futurs, d'autre part pour veiller à contenir au maximum les coûts pour notre commune.

Aujourd'hui nous sollicitons un crédit pour l'étude de détail qui représente 40% des coûts totaux des études techniques (honoraires et frais, ingénieurs civil architectes, ingénieurs CVS et direction des travaux).

Cette étude complémentaire doit permettre :

- ✓ de chiffrer en détail les coûts précis de la réalisation,
- ✓ de valider un coût pour la fourniture d'énergie et de signer des contrats avec nos partenaires,
- ✓ de présenter une demande de crédit pour la réalisation au Conseil général.

10. Investissements de la commune découlant du projet de CAD

Il appartiendra à la commune de raccorder les installations intérieures des bâtiments communaux sur les échangeurs du CAD. Ces travaux consisteront en la suppression des installations existantes, l'adaptation des conduites et des systèmes de régulation et la mise à niveau des raccordements électriques.

Ces coûts devront parallèlement être validés et faire l'objet d'une demande de crédit en même temps que le crédit d'investissement du CAD.

11. Effets financiers et mécanismes de maîtrise des finances

Effets financiers

En cas de réalisation, la dépense sera intégrée à l'investissement d'ensemble du chauffage à distance de l'esplanade des collèges de Couvet. A ce stade il convient de ne considérer cette charge que pour elle-même.

S'agissant d'un investissement immatériel, seuls les frais financiers grèveront les comptes communaux. Soit s'amortissement annuel de 10% et les intérêts financiers au taux moyen communal (2,17%).

Amortissements	20'000.00
Intérêts au taux moyen communal	1'193.50
Total	21'193.50

Ceci en moyenne chaque année durant 10 ans.

Mécanismes de maîtrise des finances

Au niveau des restrictions communales d'investissement, l'intégralité de la dépense est soumise aux mécanismes de maîtrise des finances, soit **200'000 francs**.

A la date de rédaction du présent rapport, le montant résiduel pouvant être investi dans le cadre des dispositions communales est le suivant :

Montant maximal des investissements nets soumis aux mécanismes de maîtrise des finances pour l'exercice 2011	3'002'857.00
./. Utilisation de la limite d'investissements à la date de rédaction du rapport :	- 721'322.20
Limite résiduelle des investissements pouvant être votés en 2011	- 2'281'534.80

Le montant de l'investissement prévu étant inférieur à la limite résiduelle découlant des mécanismes, le vote du crédit se fait à la majorité simple. En cas d'acceptation, la limite résiduelle sera diminuée du montant de l'investissement net.

12. Conclusion

Tenant compte de ce qui précède, nous vous prions de bien vouloir accepter l'arrêté ci-joint.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
LE PRÉSIDENT : LE CHANCELIER :

Claude-Alain Kleiner

Alexis Boillat

Annexes :

- Plan financier de la réalisation
- Calcul du prix de revient de la chaleur
- Réflexions sur le chauffage à bois
- Plan des 3 étapes analysées
- Projet d'arrêté

**ETUDE DE FAISABILITE D'UNE INSTALLATION DE CHAUFFAGE A DISTANCE
ALIMENTEE PAR UNE CHAUFFERIE A BOIS DANS LE VILLAGE DE COUVET**

Tableau 8 Estimation des coûts, Etape initiale et préparation étapes 2 et 3

A. Bâtiment

- Valeur du bâtiment actuel	Fr.	100'000.--	
- Démolition + terrassement	Fr.	55'000.--	
- Fosse de réception du bois (béton)	Fr.	21'000.--	
- Adaptation du silo (dalles, mur de séparation)	Fr.	177'000.--	
- Adaptation local chaudière	Fr.	66'000.--	
- Echafaudages	Fr.	33'000.--	
- Installation de chantier	Fr.	30'000.--	
- Divers préparation 2 ^{ème} et 3 ^{ème} étape	Fr.	24'000.--	
- Réfection toiture	Fr.	<u>16'000.--</u>	
Total A	Fr.	522'000.--	16 %

B. Création d'un stockage extérieur pour les grumes

- Valeur du terrain	Fr.	3'000.--	
- Murs de soutènement, barrières, fond	Fr.	<u>53'000.--</u>	
Total B	Fr.	56'000.--	2 %

C. Chaufferie

- Chaudières de 1,4 MW y compris système d'alimentation de bois, régulation	Fr.	610'000.--	
- Vis d'amenée du bois depuis la fosse	Fr.	28'000.--	
- Installations électriques, raccordements	Fr.	90'000.--	
- Raccordements sanitaires	Fr.	18'000.--	
- Condenseurs des fumées	Fr.	60'000.--	
- Filtre électrostatique			avec chaudière
- Travaux préparatoire pour Etape 2 et 3	Fr.	27'000.--	
- Raccordements hydrauliques jusqu'au départ réseau. circulateurs. Régulation. DN 200	Fr.	280'000.--	
- Cheminée + caillebotis	Fr.	64'000.--	
- Isolation cheminées et conduites	Fr.	<u>26'000.--</u>	
Total C	Fr.	1'203'000.--	38 %

**ETUDE DE FAISABILITE D'UNE INSTALLATION DE CHAUFFAGE A DISTANCE
ALIMENTEE PAR UNE CHAUFFERIE A BOIS DANS LE VILLAGE DE COUVET**

Tableau 8 Suite : Estimation des coûts, Etape initiale et préparation extension 2 et 3

D. Réseau et sous-stations

- Adaptation de la sous-station Ecole	Fr.	30'000.--	
- Adaptation sous-station Hôpital	Fr.	30'000.--	
- Sous-station des bâtiments : Aeberhard, gymnastique, bâtiment communal, pavillon, spectacles, hôtel de ville, Jardin d'enfant, Cercle républicain, Bourquin SA, Maison des infirmières, autres (11 bâtiments)	Fr.	198'000.--	
- Réseau 940 m x 750.-/m	Fr.	705'000.--	
Total D	Fr.	963'000.--	30 %
 Total A + B + C + D	 Fr.	 2'744'000.--	
 Etudes techniques, honoraires et frais ingénieurs civil architecte, ingénieurs CVS et direction des travaux	 Fr.	 460'000.--	 14 %
 Total avec études techniques	 Fr.	 3'204'000.--	 100%
 TVA 7,6 %	 Fr.	 243'000.--	
 Total projet TTC	 Fr.	 3'447'000.--	

**ETUDE DE FAISABILITE D'UNE INSTALLATION DE CHAUFFAGE A DISTANCE
ALIMENTEE PAR UNE CHAUFFERIE A BOIS DANS LE VILLAGE DE COUVET**

Tableau 9 Données de base utilisées pour le calcul du prix de revient de la chaleur

• Investissement	3'447'000.--	Fr. TTC
• Vente de chaleur aux clients	2'900'000	kWh/an
• Taxe de raccordement aux client (50 frs/kW, 1'460 kW)	72'000.--	Fr.
• Subvention cantonale avec aide fédérale	153'000.--	Fr.
• Subvention du fond forestier Commune de Val-de-Travers	80'000.--	Fr.
• Subventions autres (Confédération, centime climatique)	?	
• Taux de l'emprunt bancaire	3,0	%
• Prix du bois (plaquettes forestières)	35	Frs/m ³
• Consommation de plaquettes forestières	3'500	m ³ pl/an
• Amortissement réseau	20	ans
• Amortissement chaufferie bâtiment	50	ans
• Amortissement chaudières et équipements techniques	15	ans
• Durée moyenne pondérée d'amortissement	19	ans

**ETUDE DE FAISABILITE D'UNE INSTALLATION DE CHAUFFAGE A DISTANCE
ALIMENTEE PAR UNE CHAUFFERIE A BOIS DANS LE VILLAGE DE COUVET**

Tableau 11 Calcul du prix de revient de la chaleur

A. Frais de fonctionnement

• Frais de personnes (chaufferie + réseau)	12'000.- Frs/an		
• Frais administratifs	2'000.- Frs/an		
• Ramoneur	1'200.- Frs/an		
• Electricité	8'000.- Frs/an		
• Mazout de secours (plus-value par rapport au bois)	500.- Frs/an		
• Divers	2'000.- Frs/an		
• Total frais annuels sans combustible	25'700.- Frs	6%	

B. Combustible

• Achat de combustible 3'500 m3 à 35.- Frs/m3	122'000.- Frs	32%	
---	----------------------	------------	--

C. Frais financiers

• Montant de l'investissement	3'447'000.- Frs		
• Taux des annuités (19 ans, 3%)	6,98%		
• Annuités	240'000.- Frs/an	62%	

D. Prix de revient de la chaleur

• Frais annuels totaux	387'700.- Frs	100%	
• Chaleur vendue	2'900'000 kWh/an		
• Prix de revient de la chaleur (TTC)	13,4 cts/kWh		
• Prix de revient de la chaleur (prix de vente) après déduction des taxes de raccordement et des aides financières (205'000.-)	12,9 cts/kWh		

RÉFLEXIONS À PROPOS DE LA PRODUCTION DE CO₂ DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE AU BOIS

Lorsque l'on brûle un **combustible fossile** qui est une combinaison d'hydrogène et de carbone contenant des traces de soufre on produit :

- de la vapeur d'eau H₂O
- du gaz carbonique CO₂
- de l'oxyde de soufre (SO₂) qui se transforme en acide sulfurique H₂SO₄ en présence d'eau
- des oxydes d'azote NO₂, NO₃
- du monoxyde de carbone (en traces) CO

En brûlant un litre de **mazout** on produit 2,65 kg de CO₂. Le carbone du gaz carbonique ainsi généré était jusqu'alors séquestré dans un gisement d'hydrocarbure ou de gaz naturel. Ce CO₂ s'additionne donc au CO₂ déjà présent dans l'atmosphère et contribue à l'effet de serre de la planète donc au réchauffement climatique.

Il en va de même pour le **gaz naturel** dont la combustion dégage 25% de CO₂ en moins que celle du mazout, raison pour laquelle les entreprises du gaz s'attribuent un label "vert". Dans ce cas, il faut savoir que les pertes de gaz à la production et sur les réseaux accroissent l'effet de serre d'un facteur vingt fois supérieur à ce que générerait les mêmes pertes si on brûlait le gaz perdu. Le gaz naturel n'est donc pas nécessairement moins polluant de ce point de vue que le mazout.

Pour le charbon qui n'est constitué pratiquement que de carbone, la part de CO₂ produit par sa combustion est donc supérieure à celle du mazout.

On donne les chiffres suivants pour produire 1 Kilowattheure de chaleur :

Mazout :	0.28 Kg de CO ₂ par KWh
Gaz naturel :	0.21 Kg de CO ₂ par KWh
Charbon	0.36 Kg de CO ₂ par KWh
<i>Bois</i>	<i>0.60 Kg de CO₂ par KWh</i>

La production de chaleur à partir **du bois** dégage davantage de CO₂ qu'avec du mazout ou du gaz. La raison en est que le bois contient 43 % d'oxygène, ce qui n'est pas le cas pour le charbon ou pour les hydrocarbures.

En Suisse, la surface des forêts doit être maintenue constante de par la loi forestière de 1903. En réalité cette surface s'est accrue de près de 30 % depuis cette date et s'accroît encore chaque année d'une surface équivalente à celle du Lac de Brienz.

Lorsqu'on brûle du bois suisse, la loi garantit donc que celui-ci est prélevé dans un gisement qui se renouvelle d'année en année. L'équivalent du CO₂ dégagé par la combustion de bois suisse est donc repris avec un déphasage de quelques mois par la forêt qui se reconstitue.

La combustion de bois suisse ne contribue donc pas à l'accroissement de l'effet de serre.
On dit qu'il est neutre au plan du bilan carbone de l'atmosphère.

Si les forêts suisses n'étaient pas exploitées par l'homme, leur croissance en serait diminuée et le bois mort en se dégradant redonnerait à l'atmosphère l'équivalent en CO₂ de ce que l'arbre a consommé pour sa croissance, à moins qu'il soit piégé dans un marécage à l'abri de l'air.

Autre avantage, la combustion du bois ne dégage pratiquement pas de SO₂, la preuve en est que les condensats ou les eaux de lavage des fumées ont un pH basique et non acide.

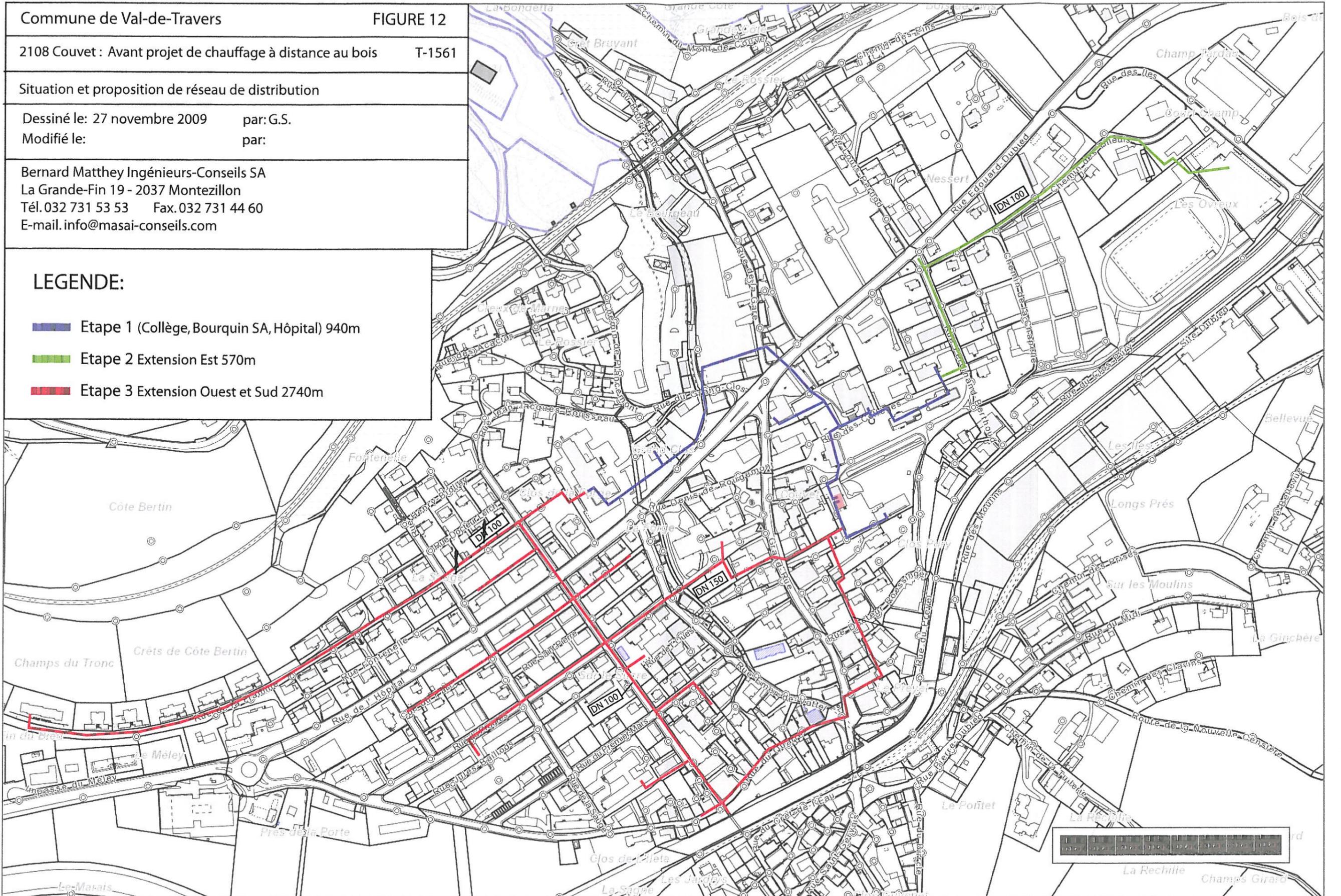
On pourra donc dire que chaque fois que l'on utilise 1'000 m³ de plaquettes forestières pour produire de la chaleur, on économise 250 tonnes de CO₂ non renouvelable.

B. Matthey
Montezillon
Décembre 2009

Commune de Val-de-Travers	FIGURE 12
2108 Couvet : Avant projet de chauffage à distance au bois	T-1561
Situation et proposition de réseau de distribution	
Dessiné le: 27 novembre 2009	par: G.S.
Modifié le:	par:
Bernard Matthey Ingénieurs-Conseils SA La Grande-Fin 19 - 2037 Montezillon Tél. 032 731 53 53 Fax. 032 731 44 60 E-mail. info@masai-conseils.com	

LEGENDE:

-  Etape 1 (Collège, Bourquin SA, Hôpital) 940m
-  Etape 2 Extension Est 570m
-  Etape 3 Extension Ouest et Sud 2740m



CREDIT DE CHF 200'000.- POUR L'ETUDE D'UN CHAUFFAGE A DISTANCE A
COUVET



LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu le rapport du Conseil communal, du 20 septembre 2011;
vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964;
vu le préavis favorable de la Commission de gestion et des finances, du
26 septembre 2011 ;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier Un crédit de CHF 200'000.- est accordé au Conseil communal pour l'étude de détail d'un chauffage à distance sis Place des Collèges à Couvet.

Art. 2 La dépense sera portée au compte des investissements no I862.501 et amortie au taux de 10%.

Art. 3 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Travers, le 24 octobre 2011

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
LE PRESIDENT : LA SECRETAIRE :

Zoran Savic

Cécile Mermet Meyer